



**OBJET :** Procès-verbal de l'Assemblée générale d'automne  
**DATE :** 3 octobre 2019  
**PRÉSENTÉ AUX :** Membres de l'Association des étudiant.e.s en droit de l'UdeM  
**RÉDIGÉ PAR :** Justine Sara

1. **Constatation du quorum**
2. **Ouverture de l'assemblée**
3. **Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée**
4. **Les états financiers 2018-2019**
5. **Adoption du budget 2019-2020**
6. **Adoption du PV de l'AG du 10 avril 2019 et de l'AG spéciale du 27 mars 2019 et du 23 septembre 2019**
7. **Adoption des postes des nouveaux exécutants de comités**
8. **Modification aux Règlements généraux (RGx) de l'AED**
9. **Mise à jour de la Politique sur les activités d'accueil et le carnaval**
10. **Comblé le poste de 3ème au CVSG**
11. **Intégration du CEFDUM comme comité de l'AED**
12. **Dérogation du bal de finissant (CEFDUM)**
13. **Retour sur la semaine d'activité d'accueil**
14. **Mot de la présidence**
15. **Varia**
16. **Période de questions**
17. **Clôture de l'assemblée**

## 1. CONSTATATION DU QUORUM

Maxence constate le quorum.

## 2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Myriam Vilain.

Appuyé par Zoé Limoges

Adopté à l'unanimité.

Ouverture de l'assemblée à 16h27.

### PRÉSENCE DES 30 COMITÉS

|                       |   |                  |  |                     |  |
|-----------------------|---|------------------|--|---------------------|--|
| <b>ACAADR</b>         | Manar Choukair<br>x                           | <b>Consti</b>    | Ashley Saad<br><b>Nicholas Alevras</b>           | <b>Notarial</b>     | Alex B.<br>x                                 |
| <b>Accès Justice</b>  | Alice Dion-Landreville<br>Clara-Anne Larocque | <b>Famille</b>   | Anaïs Renaud<br>Audrey Phan                      | <b>Égaliser</b>     | Ophélie Vincent<br>Meena Mrakade             |
| <b>Affaires Inter</b> | Jade Paquin-R.<br>Lea Pascale F.              | <b>Fiscal</b>    | Amanda Zorzi<br>Lotfi Dib                        | <b>Enviro</b>       | Vincent Carboneau<br>x                       |
| <b>ASJ</b>            | Frédérique Beaudet<br>Eugénie Veilleux        | <b>Santé</b>     | x<br>x   | <b>FEDJA</b>        | Audrey-Anne Foisy<br>Julie-Pier Bégin        |
| <b>AENUDEM</b>        | Fatoumata Traoré<br>Nickenson Aldonzar        | <b>CDAG</b>      | x<br>x   | <b>Femmes</b>       | Safi Nsiempba<br>Juliette Couny              |
| <b>Bols et Bolles</b> | Jordan Laforest                               | <b>Travail</b>   | Isabelle Bertrand<br><b>Laurence Talissé</b>     | <b>Law Games</b>    | Zoé Limoges<br>Mathieu Lacasse               |
| <b>CAF</b>            | Ariane Boyer<br>Laurence Pinet                | <b>Sport</b>     | Alexandre Di Pisa<br>Sissi Querido               | <b>Perspectives</b> | Pascale Legault-C<br>Camille Hallée          |
| <b>Débats</b>         | Andréanne Lacoursière<br>x                    | <b>Techno</b>    | Estelle Lapraille<br>Ji Yoon                     | <b>AEJD</b>         | x<br>x                                       |
| <b>Diversité</b>      | x<br>x  | <b>Pénal</b>     | Catherine MH<br>Emily Lapointe-C                 | <b>SimONU</b>       | Cathy Tran<br>Yuchen Ding                    |
| <b>Autochtone</b>     | Grecia Esparza<br>Odile Lauzon                | <b>Politique</b> | <b>Nicholas Alevras</b><br>Audrey Rousseau       | <b>Amnistie</b>     | <b>Emma Leclerc</b><br><b>Sophie Lessard</b> |
| <b>CEFDUM</b>         | Alexandrine Comtois<br><b>Emma Leclerc</b>    | <b>CEFDUM</b>    | <b>Sophie Lessard</b><br><b>Laurence Talissé</b> | <b>CEFDUM</b>       | Jordan Laforest                              |

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée accepte à l'amiable de placer le point "Adoption du PV de l'AG du 10 avril 2019 et de l'AG spéciale du 27 mars 2019 et du 23 septembre 2019" avant les points "Les états financiers 2018-2019" et "le budget 2019-2020"

Emma Leclerc propose l'adoption de l'ordre du jour.

Appuyé par Alexandrine Comtois.

Adopté à l'unanimité.

Ordre du jour adopté à l'unanimité.

#### 4. ADOPTION DU PV DE L'AG DU 10 AVRIL 2019 ET DE L'AG SPÉCIALE DU 27 MARS 2019 ET DU 23 SEPTEMBRE 2019

Proposé par Emma Leclerc propose d'adopter en bloc l'adoption des procès-verbaux de l'assemblée générale du 10 avril, de l'assemblée générale spéciale du 27 mars 2019 et du 23 septembre 2019.

Appuyé par Paul-André Lévesque.

Adopté à l'unanimité.

#### 5. LES ÉTATS FINANCIERS 2018-2019

Justine Kochenburger propose un droit de parole au vérificateur financier.

Sissi Querido appuie.

Adopté à l'unanimité.

Mathieu Lacasse propose un droit de parole pour Sarah Fortin.

Ariane Boyer appuie.

Adopté à l'unanimité.

#### 6. ADOPTION DU BUDGET 2019-2020

Huis-clos

**Le budget est adopté à la majorité.**

#### 7. ADOPTION DES POSTES DES NOUVEAUX EXÉCUTANTS DE COMITÉS

Issa Ammari propose l'adoption des postes des nouveaux exécutants de comités en bloc.

Gabrielle Cournoyer appuie.

Le seul poste qui n'a pas été comblé est le VP 1ere du Comité diversité.

Ariane Boyer demande si le poste peut être comblé au courant de l'année.

Issa Ammari explique que le comité a le nombre d'exécutif suffisant pour mener leur comité au courant de l'année, mais s'il décide de combler le poste, l'exécutant serait élu à la prochaine AG.

|  |   |   |  |  |
|--|---|---|--|--|
| <b>Pénal</b><br>Catherine Marquis-Harvey           | <b>Famille</b><br>Audrey Phan   | <b>Santé</b><br>Ann-Valérie Denis             | <b>Notarial</b><br>Alex Barteveian                     | <b>ASF</b><br>Eugénie Veilleux                             |
| <b>SimOnu</b><br>Cathy Tran<br>Ayman El Alamy      | <b>Affaires internationales</b><br>Jade Paquin-Robidoux                   | <b>Droit et technologie</b><br>Sophie Crevier | <b>Femmes et droit</b><br>Juliette Couny               | <b>Accès à la justice</b><br>Flavie Sauvageau<br>Alice D-L |
| <b>Travail</b><br>Isabelle Bertrand                | <b>Amnistie internationale</b><br>Anaïs Versailles<br>Samira Ait Kaci Ali | <b>Law Games</b><br>Marc-Antoine Pedneault    | <b>Égaliser/ Level</b><br>_ZhvoEr Jia<br>Meena Mrakade | <b>ACAADR</b><br>Manar Choukair<br><b>Trésorier</b>        |
| <b>FEDJA</b><br>Julie-Pier Bégin<br>Mélodie Rochon |   | <b>Diversité</b><br>Aucun candidat            |  |  |

Adopté à l'unanimité.

## 8. MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (RGX) DE L'AED

Issa Ammari propose l'adoption des modifications des règlements généraux.

Myriam Vilain appuie.

Issa Ammari explique les modifications adoptées par le CA.

1. *Modification de tous les termes "Conseil exécutif" remplacés par "Conseil d'administration"*
2. *Modification de tous les termes "Conseil d'administration" remplacés par "Conseil de vérification et de saine gouvernance"*
3. *Intégration du CEFDUM comme un Comité de l'AED*
4. *Retrait du Comité Jeunes auteurs*
5. *Pour la signature des chèques, nous avons ajouté une 3e personne qui peut signer les chèques car tous les chèques doivent être signés par deux personnes pour être valides.*
6. *Intégration d'un règlement contraignant sur le végétarisme obligatoire par toutes les dépenses de l'AED.*

Adopté à l'unanimité.

## 9. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE SUR LES ACTIVITÉS D'ACCUEIL ET LE CARNAVAL

Justine Kochenburger propose d'adopter en bloc les modifications à la politique sur les activités d'accueil et le carnaval.

Alexandre Turcotte appuie.

Justine Kochenburger explique les modifications qui ont été adoptées par le CA.

1. *Ajout d'un préambule*
2. *Ajout de la durée des activités d'accueil - 2 options*
  - a. *Une durée spécifique avec dates et heures.*
  - b. *Une durée à déterminer à l'AED.*

Zoé Limoges trouve que, si nous souhaitons enlever toutes les possibilités de situation d'abus de pouvoir, il faudrait choisir d'établir clairement une heure, soit de choisir l'option (a) au lieu de l'option (b).

Myriam Vilain trouve que l'option (a) permet d'assurer un traitement égal.

Justine Kochenburger accepte la modification à l'amiable.

3. *Ajout de sanctions*
  - a. *Ajout de "embrasser" dans les comportements défendus.*
  - b. *Ajout d'une échelle de sanctions pour ne pas laisser les sanctions à l'interprétation du CA et du CVSG*
  - c. *Modification des sanctions du Carnaval en enlevant l'interdiction de se présenter en tant que juge au Carnaval*

Zoé Limoges demande comment il est déterminé que deux personnes sont en couple (pour l'exclusion de l'application de la politique). Justine Kochenburger explique que cela dépend des faits et qu'on ne peut pas déterminer de points spécifiques à ce sujet.

Ariane Boyer demande si une tierce personne peut dénoncer une personne qui a eu une relation consentante avec une autre personne. Justine Kochenburger accepte que oui parce que toutes les formes de relations sont prohibés pour éviter les relations de pouvoirs et que la politique ne permet pas au CA et au CVSG de juger du consentement des personnes. Camille Beaudry explique que la personne est mise en place non seulement pour les personnes qui subissent le harcèlement, mais aussi les autres personnes qui participent qui ressentent de la pression en voyant leurs collègues avoir des relations intimes avec des personnes en position d'autorité.

Dardia Joseph demande s'il y a un recours pour la personne qui est visée par les sanctions suite à un comportement prohibé. Justine Kochenburger explique que de la façon que la politique est rédigée, il n'y a pas d'instance qui peut juger différemment.

**Mathieu Canuel propose un amendement que la définition des actes défendus soit la définition de ce qu'on considère comme étant une relation amoureuse au préalable.**

**Alexandre Simard appuie.**

Justine explique que la défini des actes prohibés est beaucoup plus large qu'une relation préexistante établie. Emma Leclerc invite l'assemblée à battre l'amendement pour ne pas accepter des relations qui auraient quand même été en position d'autorité.

**Ariane Boyer demande le vote.**

**La proposition est battue.**

---

**Zoé Limoges propose un amendement que les relations établies et déclarées conjointement avant les activités d'accueil et le carnaval soient considérées comme étant celle préalable auxdites activités, le tout dans la confidentialité de toutes les parties.**

**Myriam Vilain appuie.**

Laurence Pinet demande comment déterminer le comportement d'une relation préalable. Justine Kochenburger explique que toute relation déclarée.

Ariane Boyer demande ce qui arrive pour les relations non-déclarées. Maxence explique qu'elle sera considérée comme étant une relation non préalable et que le processus normal sera correct.

Emma Leclerc dit qu'une déclaration dites à l'avance ne devrait être exclu de la politique parce que des situations de harcèlement et d'agression peuvent arriver même entre ces personnes. Elle invite à battre la proposition. Justine Sara explique que ces personnes sont tout de même soumise à l'interdiction de consommer de façon déraisonnable, de faire du harcèlement ou d'avoir un comportement déplacé.

Laurence Pinet dit qu'une relation sexuelle d'un soir ne pourrait être soumise à l'exclusion de ces articles de la politique. Justine Kochenburger dit que les relations de pouvoir peuvent tout de même exister dans ces situations.

**Ariane Boyer demande le vote.**

**Adopté à la majorité.**

---

**Eugénie Veilleux propose d'abroger la clause 2.1.4.**

**Myriam Vilain appuie.**

**Justine propose un sous-amendement pour la clause 2.2. Accepté à l'amiable.**

Camille Beaudry explique que l'article a été ajouté l'année dernière pendant l'assemblée générale puisqu'on ne voulait pas empêcher des personnes ayant déjà une relation établie d'avoir des relations.

Zoé Limoges trouve que c'est un gros article à enlever pour une situation qui, au final, a pour effet de toucher 3-4 personnes au sein de la Faculté. Même avec une relation établie, ces personnes-là ne vont pas faire de comportement inapproprié devant les premières années. L'article n'a pas pour objectif d'encourager les relations entre les personnes, mais d'accepter une relation acceptée des autres.

Justine Kochenburger explique qu'on va rencontrer les personnes lors de leur déclaration et qu'ils seront informés qu'ils ne doivent pas utiliser l'article pour les rendre mal à l'aise. Eugénie Veilleux dit que la relation déclarée n'est pas déclarée de façon ouverte à toute le monde alors les premières années ne peuvent pas savoir que cette relation en question est autorisée.

Audrey-Anne Foisy dit que c'est important d'avoir cette article parce que des personnes peuvent habiter ensemble et que ce n'est pas en notre pouvoir de leur interdire d'avoir des relations intimes dans leur intimité, dû à la définition des activités d'accueil qui durent toutes les journées et même la nuit.

Emma Leclerc demande si l'article 2.2 pourrait ne pas s'appliquer aux lieux de l'activité.

**Alexandre Simard demande la question préalable.**

**Adopté à la majorité qualifiée.**

**La proposition est battue.**

---

**Emma Leclerc propose un amendement que les personnes ayant déclaré des relations établies mais non amoureuse ne peuvent faire des actes prohibés sur les lieux de l'activité.**

**Justine Kochenburger appuie.**

Emma Leclerc explique que le but de la politique est que tous les participants soient à l'aise lors des activités. Avec cet amendement, les participants ne sauront pas mal à l'aise d'un rapprochement entre deux personnes. Myriam Vilain est en accord.

**Mathieu Canuel demande le vote.**

*Pour : 10*

*Contre : 21*

*Abstention : 13*

**La proposition est battue.**

---

**Camille Beaudry propose d'exclure une personne concernée par une sanction étant exécutant de l'AED du processus décisionnel.**

Maxence explique qu'il existe déjà des dispositions dans les règlements généraux permettant d'exclure un exécutant concerné par une décision.

**Camille retire sa proposition.**

---

**Myriam Vilain propose d'ajouter un représentant du CVSG de l'année d'étude de la personne accusée au processus décisionnel en lien avec les sanctions.**

**Mélissa Lewandowski appuie.**

**Yuchen Ding demande le vote.**

*Pour : 8*

*Contre : 11*

*Abstention :*

**La proposition est battue.**

**Issa Ammari demande la question préalable.**

**Zoé Limoges appuie.**

**Adopté à la majorité qualifiée.**

**La proposition initiale incluant l'amendement de Zoé Limoges est adoptée à majorité.**

## **10. COMBLER LE POSTE DE 3ÈME AU CVSG**

**Emma Leclerc propose que les candidats aient 2 minutes pour expliquer leur candidature.**

**Issa Ammari appuie.**

**Paul-André Lévesque propose sa candidature pour représentant de 3e année au CVSG.**

**Louis Cornillaut appuie.**

*Paul-André Lévesque quitte la salle.*

Maxence explique qu'une élection par référendum doit être faite par seulement les personnes de 3e année, mais que les règlements généraux prévoient que toutes les personnes peuvent voter. Toutefois, l'assemblée est souveraine et peut exclure les 1e et 2e année du vote.

**Mathieu Canuel propose que seuls les 3e années puissent voter.**

### **Camille Beaudry appuie.**

Ariane Boyer invite à battre la proposition parce qu'il pouvait se présenter aux élections référendaires et qu'il a choisi de se présenter à l'assemblée souveraine.

Alexandrine Comtois invite l'assemblée à choisir cette proposition parce que les 3e années aimeraient choisir leurs représentants.

### **Justine Kochenburger demande le vote**

*Pour : 16*

*Contre : 7*

*Abstention : 10*

**La proposition est adopté à majorité.**

*Paul-André Lévesque revient dans la salle.*

Ariane Boyer demande à Paul-André Lévesque quel est son intérêt à combler le poste de représentant de 3e année. Paul-André explique que cette implication pallie bien à son désir fondamental de s'impliquer cette année et qu'il souhaite le faire du meilleur de ses compétences.

**La candidature de Paul-André Lévesque est adopté à la majorité.**

## **11. INTÉGRATION DU CEFDUM COMME COMITÉ DE L'AED**

**Issa propose l'intégration du CEFDUM comme comité de l'AED dérogation à la procédure normale.**

**Mélissa Lewandowski appuie.**

**La proposition est adopté à l'unanimité.**

## **12. DÉROGATION DU BAL DE FINISSANT (CEFDUM)**

**Alexandrine Comtois propose une dérogation à la position sur le végétarisme à l'occasion du bal : Puisque le bal est un évènement annuel unique et une occasion pour tous de célébrer notre réussite, puisque les efforts mis dans l'organisation du bal sont déjà considérable, puisqu'il arrive à tous lors des évènements spéciaux de déroger de sa diète habituelle (que ce soit le végétarisme ou autre), puisque le CEFDUM appuis la position sur le végétarisme mais souhaite une soirée du bal véritablement inclusive de façon à plaire à tout le monde, le CEFDUM demande à l'Assemblée générale de lui accorder une dérogation pour l'évènement du bal de finissant exclusivement à la position sur le végétarisme et lui permette d'offrir un choix de repas non végétarien aux participants de cette activité et cette activité seulement.**

**Pascale Legault-Castillo appuie.**

Alexandrine Comtois explique que la position est respectée dans tous les autres événements de la CEFDUM et qu'ils ne veulent pas empêcher des étudiants de participer au bal des finissants parce qu'ils ne sont végétariens.

Audrey-Anne Foisy dit qu'à la base, on l'a fait pour le droit des animaux, mais qu'il est aussi ironique de faire une levée de cours et de vouloir déroger à la position du végétarisme. L'impact d'un seul filet mignon est excessivement grand et elle trouve cela dommage. Elle considère qu'on ferait un double discours sur notre avis sur l'environnement.



**Paul-André Lévesque propose d'amender cette proposition pour exclusivement consommer de la viande locale.**

**Louis Cornillaut appuie.**

Alexandrine Comtois explique que le budget de nourriture est de 25 000\$, et que la nourriture local coûte beaucoup trop cher pour le budget qui est accordé ainsi qu'à ce que les étudiants vont payer pour leur bal. De plus, les salles d'hôtel ont des traiteurs et il est difficile de savoir la source des produits alimentaires.

Audrey-Anne Foisy invite l'assemblée à battre l'amendement parce qu'elle ne considère pas qu'elle compense l'impact sur le réchauffement climatique. Alexandre Simard explique que l'impact climatique est dans l'élevage et très peu du transport. Raphaëlle Lambert invite l'assemblée à battre la proposition parce qu'un bal végétarien permettra à plusieurs personnes de découvrir de nouvelles recettes et de peut-être adopter un nouveau régime. De plus, ne pas avoir de viande implique de moindre coûts et donc un repas de meilleure qualité.

**Vincent Carbonneau propose la question préalable.**

**Justine Kochenburger appuie.**

**La proposition est adoptée à majorité qualifiée.**

**Paul-André Lévesque retire sa proposition.**

Vincent Carbonneau souligne qu'un engagement de principe devrait être suivie et ne pas y déroger pour une journée. Il ne considère pas que cette journée serait moins spéciale s'il n'y a pas de viande et qu'il n'y a personne qui doit absolument manger de la viande pour avoir une bonne activité.

Justine Kochenburger dit qu'on mange souvent des plats végétariens sans même s'en rendre compte, par exemple des plats de pâtes ou des belles salades.

Emma Leclerc rappelle que le bal est un événement payant. Si l'étudiant est prêt à payer ce montant substantiel, il devrait avoir le choix de son repas. Elle explique que l'endroit du bal consiste un forfait complet. Le prix demeure le même peu importe les repas choisis.

Audrey-Anne Foisy dit que nous sommes tous présents pour discuter de notre point mais que les animaux n'ont pas de droit de parole.

Yuchen Ding considère que le débat se perd un peu dans les considérations monétaires, mais les personnes qui paient en soi devraient avoir le choix.

Alexandrine Comtois rappelle que c'est difficile de trouver un endroit qui va offrir des offres exclusivement végétarienne. Puisque la salle est déjà trouvée, c'est assez irréaliste de leur forcer la main à offrir un repas végétarien.

**Zoé Limoges propose la question préalable.**

**Alexandro Tomassi appuie.**

**La proposition est adoptée à majorité qualifiée.**

**Raphaëlle Lambert demande le comptage du quorum.**

**Le quorum étant de 60, la foule actuelle étant de 52, la séance est levée.**

Fermeture de l'assemblée à 19h05.

**Présidé par** : Maxence Charbonneau

**Assisté par** : Issa Ammari

**Rédigé par** : Justine Sara

**13. RETOUR SUR LA SEMAINE D'ACTIVITÉ D'ACCUEIL**

**14. MOT DE LA PRÉSIDENTE**

**15. VARIA**

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**